

Coup de Projecteur

N° 58

L'engagement du Conseil départemental
pour la vie associative et citoyenne

Bimestriel - Mars 2018

LE BÉNÉVOLAT : UNE AVENTURE HUMAINE



Engagement, passion, autonomie, initiative, rencontre... sont les mots les plus fréquemment utilisés pour définir la vie associative.

Les bénévoles sont auteurs, autrices, acteurs, actrices de la vie de leur collectivité, pour mener à bien des actions communes.

Qu'elles soient d'éducation populaire, de défense des droits, d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle, culturelles, sportives, humanitaires, de solidarité, de défense de l'environnement, d'anciens combattants, ... et bien d'autres, les associations font la richesse des villes et du Département.

L'engagement au service des valeurs de solidarité, de justice sociale et d'émancipation constitue la politique volontariste du département du Val-de-Marne.

Rendez-vous à toutes et à tous le 3 avril, lors de la soirée dédiée aux associations et aux bénévoles !

Christian Favier
Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Supprimer les départements,
c'est supprimer
des services utiles à tous

On dit non !

Signez la pétition sur valdemarne.fr

RENDEZ-VOUS

**Les bénévoles à l'honneur !
Une soirée leur est dédiée le 3 avril.
À vos agendas !** p.4

L'AGENDA DE PROJ'AIDE

Des formations gratuites pour les associations val-de-marnaises.

Elles ont lieu au 27 rue Olof Palme à Créteil. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de Proj'aide en précisant les coordonnées de l'association et du participant à la formation.

Deux membres par association et par formation sont acceptés !

Les inscriptions s'ouvrent 6 semaines avant la date de la formation.

Inscriptions : Par téléphone au 01 49 56 85 37

Par courriel à projaide@valdemarne94.fr

Sur le site Internet <http://projaide.valdemarne.fr/inscriptions-aux-formations>

MARS

Mardi 6 mars 2018 (9h30-17h)
Développer sa communication :
quelle stratégie ? quels outils ?

**Mercredi 7 mars 2018
(9h30-17h)**
La comptabilité en partie
simple

Mardi 13 mars 2018 (9h30-17h)
La comptabilité en partie
double (1^{ère} partie)

Judi 15 mars 2018 (9h30-17h)
Construire un projet de
solidarité internationale
(1^{ère} partie)

Judi 15 mars 2018 (18h-21h)
Animer, dynamiser et rendre
efficace une réunion

**Mercredi 21 mars 2018
(9h30-17h)**
Organiser une recherche de
financements publics et privés

**Samedi 24 mars 2018
(9h30-12h30)**
Présenter efficacement un
projet à l'oral

Mardi 27 mars 2018 (9h30-17h)
La comptabilité en partie
double (2^e partie)

**Mercredi 28 mars 2018
(9h30-17h)**
Coopérer entre associations :
et si on se lançait ?

Judi 29 mars 2018 (9h30-17h)
Construire un projet de solida-
rité internationale (2^e partie)

AVRIL

Mercredi 4 avril 2018 (18h-21h)
Établir un budget prévisionnel

Judi 5 avril 2018 (9h30-17h)
Les réseaux sociaux : une
opportunité pour votre
association

**Samedi 7 avril 2018
(9h30-12h30)**
Créer une association

Mardi 10 avril 2018 (9h30-17h)
Réussir sa campagne de
financement participatif
(crowdfunding)

**Mercredi 11 avril 2018
(18h-21h)**
La fiscalité des associations

MAI

Judi 3 mai 2018 (9h30-17h)
La comptabilité en partie
simple

Mardi 15 mai 2018 (9h30-17h)
Construire un projet avec
méthodologie

- vie pratique
- communication
- gestion financière
- formations en partenariat
- ressources humaines



Avec Urbact, l'Europe s'est donnée rendez-vous dans le Val-de-Marne

Du 16 au 19 janvier, ce programme européen d'échanges et d'apprentissage entre collectivités, a proposé aux différents pays partenaires une série de rencontres avec comme thématique l'amélioration de la prise en charge des flux migratoires. Les associations Orienthé, SAID, l'Exploradôme et le Centre Rébérioux ont pu partager les projets qu'ils mènent sur le territoire.

ZOOM SUR...

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars : quelle place pour les femmes dans le milieu associatif ?

La vie associative a joué un rôle essentiel dans l'émancipation des femmes. Espace d'expression collective et lieu de revendication, les associations leur ont permis d'obtenir des droits qui leur étaient refusés par le monde politique. Quelles sont les évolutions aujourd'hui ?

1 - ENGAGEMENT ET REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES

En 2013, 24% des femmes donnent de leur temps à une organisation à but non lucratif, pour 25% des hommes. Cet équilibre est récent puisque l'engagement était par le passé majoritairement masculin.

Les femmes se dirigent plus volontiers vers un bénévolat ponctuel (30% des femmes contre 24% pour les hommes). Les hommes représentent 70% des présidents d'association.

Près de 70% des salariés des associations sont des femmes sur des postes essentiellement précaires (CDD, temps partiels...). Les hommes sont nettement majoritaires dans le secteur du sport. Les femmes s'orientent plus spontanément vers le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. Seuls les secteurs du social et de la culture attirent autant les femmes que les hommes.

Les femmes ont moins tendance à se diriger vers un bénévolat associatif, privilégiant un bénévolat informel (aide au voisin, coup de main...). En effet, 63% des hommes se dirigent spontanément vers le bénévolat associatif contre 56% des femmes.

Les motivations des bénévoles des deux sexes sont relativement semblables : envie d'apporter du sens à sa vie, d'exercer des activités en équipe, ou d'apporter ses connaissances à une cause.

2 - LES OBSTACLES CULTURELS ET STRUCTURELS À L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS

• Un modèle de référence masculin

L'histoire du militantisme pèse lourdement dans la difficulté pour les femmes à s'inscrire dans des structures d'abord forgées par des hommes pour des hommes. L'image du leader militant, de l'activiste, reste éminemment masculine.

• Les freins que se posent les femmes

Un déficit de confiance en soi qui se traduit pour les femmes par une difficulté à prendre la parole. Cette difficulté a été soulevée par l'ensemble des représentants des organisations, quelle qu'en soit la nature (syndicats, associations, etc.), alors que, pour la représentante d'Animafac, « la prise de pouvoir se fait par les mots » (Bérénice Jond, ex présidente d'Animafac, juin 2015). Lorsqu'il s'agit d'accéder aux responsabilités, les femmes se posent systématiquement la question de leur légitimité et de leur compétence. Une étude réalisée en 2010 par le cabinet Asdo-Études pour Animafac, soulignait que la question des compétences était un motif d'hésitation plus fort chez les femmes avant leur prise de responsabilité (57 % contre 29 %).

• Une structuration genrée des activités militantes

Comme le remarque Sophie Rétif (3) : « Les hommes (...) entretiennent de manière

ASTUCE

La Cité des métiers, vous connaissez ? Statut associatif, entreprise et pourquoi pas société coopérative ? La Cité des métiers vous propose un ensemble de ressources pour vous aider à avancer dans les choix que vous faites tout au long de votre projet de création d'activité. En savoir plus sur www.citedesmetiers-valdemarne.fr

priviliée les relations avec l'extérieur, avec les élus, par exemple, ou avec d'autres organisations. Cela renforce leur insertion dans des réseaux. Les femmes sont plutôt en charge de tâches en lien avec la vie interne des organisations. Ces tâches sont loin d'être secondaires mais elles ne permettent pas d'entretenir des réseaux, d'intégrer d'autres espaces. De ce point de vue, il y a une division genrée qui se renforce »

3 - UN GUIDE POUR AGIR DANS LES ASSOCIATIONS

Le guide « Développons l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations »(4), propose d'aider les associations à développer l'égalité en leur sein. Il fournit des outils pour identifier les freins ainsi que des leviers de changement pour agir globalement et concrètement.

Références :

1. IFOP/France Bénévolat et Crédit mutuel 2013
2. Les forces vives au féminin - Claire Guichet - 2015 - Etudes du Conseil économique, social et environnemental
3. Logiques de genre dans l'engagement associatif. Carrières et pratiques militantes dans les associations revendicatives. Sophie Rétif. Dalloz - Février 2013
4. Egalité - Le Guide pratique : développons l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations - 2016 www.associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative.html

Une méthode... pour choisir une assurance pour son association

Il est fortement conseillé de souscrire pour son association une assurance en responsabilité civile qui couvre les préjudices dont elle et les personnes qui agissent en son nom peuvent être reconnues responsable. Elle peut être complétée par d'autres garanties.

• L'assurance multirisques des locaux

Si l'association est propriétaire elle a intérêt à assurer ses biens contre les divers événements qui peuvent endommager ses locaux. Si l'association est locataire, elle doit obligatoirement souscrire une garantie des risques.

• L'assurance des personnes

L'association peut proposer une assurance à ses adhérents. Concernant les bénévoles, les tribunaux considèrent qu'il existe une convention tacite d'assistance qui les lie à l'association. Celle-ci doit donc

les indemniser pour tout accident survenu dans le cadre d'un travail non rémunéré. De ce fait, elle a intérêt à souscrire une assurance qui la couvre contre ce risque.

• Les véhicules de l'association

L'association doit obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile pour ses véhicules qui peut être complétée par une assurance couvrant les dommages causés aux véhicules.

Tout assuré qui utilise régulièrement sa voiture pour les besoins d'une association doit en faire la déclaration à son assureur.

EN SAVOIR PLUS...

Assurer une association loi 1901 en responsabilité civile n'est obligatoire que pour les associations qui proposent des activités dites à risques. Il s'agit des associations qui :

- Proposent des activités physiques et sportives
- Organisent des activités avec des accueils de mineurs (centres de vacances, de loisirs...)
- Font appel à des assistants maternels
- Proposent et organisent des services médicaux et/ou paramédicaux
- Organisent des voyages ou des séjours touristiques
- Assurent la garde d'enfants en situation de handicap ou de fragilité

À noter : les compagnies d'assurance proposent en général deux types de contrats d'assurance pour association loi 1901 : le contrat multirisque et le contrat modulable, adapté à chaque type de risque.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Miriam Kerrouane,
présidente d'Actives Mam's

Actives Mam's, une jeune association de quartier, a pour but d'organiser des rencontres, des activités, et des événements fédérateurs.

Nous avons rapidement fait appel à un assureur afin de couvrir les risques qui peuvent être occasionnés à l'occasion des activités que nous menons. C'était d'autant plus important que la fête des voisins était proche !

L'assurance nous coûte 120 euros par an et couvre jusqu'à 100 adhérents, ainsi que les locaux éventuellement mis à disposition. Toutefois, nous n'occupons pas encore de locaux car l'association attend qu'une convention soit établie avec la ville. Nous allons dans l'intervalle revoir le contrat d'assurance pour en diminuer le coût.

Il faut ainsi penser à actualiser régulièrement son contrat, afin qu'il colle au mieux à l'activité, que cette dernière soit en baisse ou en développement. Les raisons ? Protéger au mieux les adhérents et usagers, et ne pas dépenser plus que ce que l'on doit.



Rachida DIMITRI,
trésorière de l'association DELFINA

Depuis 2013, nous proposons des événements et des maraudes, et l'association a pris une assurance responsabilité civile pour protéger

les bénévoles et les adhérents. Maintenant que tous les bénévoles sont officiellement des adhérents, nous avons une seule catégorie d'assurés : les adhérents. Si leur nombre augmente ou diminue significativement, nous prévenons l'assureur pour actualiser notre contrat et son coût.

Notre assurance couvre également l'organisation de six événements par an. À chaque fois, je préviens l'assureur en indiquant le nombre de personnes présentes afin que la garantie couvre l'ensemble des participants !

Enfin, l'association intervient à Madagascar et lorsqu'un bénévole y part avec l'association, il est protégé par notre assurance s'il cause un dommage à une autre personne. En revanche, nous lui demandons d'être assuré pour les autres événements : avance des dépenses de santé ou rapatriement par exemple.

AUTOUR DE VOUS

Les associations d'éducation populaire dans le Val-de-Marne

L'éducation populaire ne peut pas être classée dans des rubriques thématiques qui permettraient de réaliser un annuaire des associations dans le Val-de-Marne. Mais quelle est donc cette notion ? Quelles sont les associations concernées ?

L'éducation populaire ne vise pas que le développement personnel ou l'épanouissement des individus. Il s'agit de reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie et d'encourager à être acteur dans les organisations associatives et citoyennes.

Ainsi, les associations d'éducation populaire développent l'interaction entre les individus et le collectif, favorisent le vivre ensemble et renforcent le lien social. Ce sont des lieux où s'exercent la démocra-

tie et où des bénévoles sont appelés à prendre des responsabilités.

Ces associations sont généralement implantées dans les quartiers ou ont un rayonnement plus large.

Les centres sociaux favorisent l'émergence de projets de développement social, d'éducation populaire et d'économie solidaire menés par les habitants (<http://valdemarne.centres-sociaux.fr/>).

Les MJC proposent des activités sous forme d'ateliers ou de stages de pratique artistique, culturelle ou sportive

(<http://mjcidf.org/federer/quest-ce-quune-mjc/>).

Les Francas développent des projets éducatifs en direction des enfants et des jeunes et une plateforme vivre ensemble en Val-de-Marne (<http://francas94.fr/>).

Enfin, la Ligue de l'enseignement organise des actions éducatives pour encourager à la citoyenneté (<https://www.laligue94.org/nousconnaître>).



RENDEZ-VOUS

Une soirée dédiée aux bénévoles le 3 avril

Les associations et les personnes qui œuvrent en leur sein, bénévoles et salariés, contribuent à la cohésion sociale et à la solidarité, dans le monde, en France, et dans le Val-de-Marne. Ce travail, parfois invisible, mérite d'être mis à l'honneur : rendez-vous le 3 avril !

Le Département souhaite ainsi montrer à quel point ce que les associations apportent sur notre territoire est indispensable du point de vue démocratique et économique. Cet engagement bénévole est la manifestation d'une citoyenneté active porteuse de valeurs qui sont à défendre : partage, fraternité, solidarité...

Au programme?

- > Une présentation de l'étude annuelle faite par l'association Recherches et Solidarités, reprenant les principaux chiffres clés du paysage associatif val-de-marnais.
- > Une table ronde faisant intervenir des experts et/ou des personnalités sur le thème de l'apport sociétal des associations.

- > Des « tables apprenantes » permettant aux associations présentes d'apprendre en échangeant des expériences utiles au fonctionnement associatif.
 - > Un buffet.
- Écoutons, échangeons, partageons, dans la bonne humeur !

Rendez-vous le mardi 3 avril de 18h à 21h30

**Maison des syndicats à Créteil
(11-13, rue des Archives
94400 Vitry-sur-Seine**

**Nombre de places limité
Inscriptions par téléphone
au 01 49 56 85 37
ou par mail à projaide@valdemarne.fr**

DERNIÈRE MINUTE !

Du nouveau dans les contrats aidés : les parcours emploi compétence

Dans une lettre de cadrage envoyée aux préfets de région, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, présente les « parcours emploi compétence » qui remplacent les contrats aidés (CUI-CAE).

On parle désormais de PEC (Parcours emploi compétences) axés comme leur nom l'indique sur l'acquisition de compétences, associée à une mise en situation professionnelle.

Avant le début du contrat, un entretien tripartite devra définir les compétences que le poste proposé permet d'acquérir.

Ces emplois devraient être subventionnés à hauteur de 50%, contre 75% précédemment, ce qui laisse planer le doute sur la capacité des petites structures associatives à recourir à ce nouveau dispositif.

Retrouvez l'actualité des associations val-de-marnaises sur <http://projaide.valdemarne.fr>

Renseignements et abonnement

Tél. : 01 49 56 85 37
Fax : 01 79 86 15 09
Courriel : projaide@valdemarne.fr
Site : <http://projaide.valdemarne.fr>

Adresse :
Conseil départemental du Val-de-Marne
Proj'aide, Immeuble Thalès
27, rue Olof-Palme - 94000 CRÉTEIL

Proj'aide